



PLATEFORME

de Surveillance de la Chaîne Alimentaire (SCA)

Annexe
3



Surveillance
Chaîne Alimentaire

CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

L'État a le devoir d'organiser la sécurité sanitaire sur l'ensemble de son territoire. A ce titre, il doit mettre en œuvre des conditions de détection et de maîtrise des dangers sanitaires. Pour ce faire, il doit pouvoir disposer d'un système de surveillance épidémiologique organisé en lien avec l'ensemble des acteurs.

Les dispositions générales relatives à la surveillance épidémiologique dans les domaines de la santé des végétaux, des animaux et de la sécurité sanitaire des aliments ont été précisées par l'Ordonnance n°2015-1242 du 7 octobre 2015, relative à l'organisation de la surveillance en matière de santé animale, de santé végétale et d'alimentation.

Cette ordonnance inscrit les plateformes dans l'article L. 201-14 du Code rural et de la pêche maritime en prévoyant notamment que les « plateformes d'épidémiosurveillance » apportent un appui méthodologique et opérationnel aux gestionnaires des risques (publics et privés) pour « la conception, le déploiement, l'animation, la valorisation et l'évaluation des dispositifs de surveillance ».

Les conclusions des États généraux de l'alimentation ont mis en lumière la nécessité de renforcer le positionnement de l'État sur les plateformes d'épidémiosurveillance. Une convention tripartite entre le Ministère de l'agriculture, l'Anses et l'Inra a été signée le 2 mars 2018 au salon de l'agriculture. Cette convention a pour objet de mieux définir les rôles et engagements respectifs de chacun dans les travaux des plateformes. Enfin, une convention cadre est signée entre l'Acta, l'Actia, l'Adilva, l'Ania, l'Anses, la CGAD, Coop de France, la DGAL, la DGCCRF, la DGS, la FCD, l'Inra, Oqualim et Santé publique France pour créer la plateforme de surveillance de la chaîne alimentaire (plateforme SCA).

PLACE DE LA SURVEILLANCE

ÉPIDÉMIOLOGIQUE

La surveillance épidémiologique permet de fournir des informations et des analyses précises et fiables sur la situation et l'évolution des dangers sanitaires, qu'ils soient d'origine biologique ou chimique. Elle doit s'entendre comme un ensemble d'activités visant à :

- **collecter** régulièrement des données sur le niveau d'un ou plusieurs contaminants dans une catégorie d'aliments à un stade de la chaîne alimentaire (la « population ») ;
- **centraliser**, analyser et interpréter ces données et communiquer les informations qui en découlent aux organismes et structures responsables de la sécurité sanitaire des aliments.

Dans tous les cas, la surveillance épidémiologique de la chaîne alimentaire regroupe des activités qui s'inscrivent dans le temps et s'intéresse, in fine, à favoriser des actions de prévention dans le domaine de la santé humaine en documentant des activités d'évaluation des risques, de gestion des risques, ou d'autres mesures de prévention ou de surveillance.

QU'EST-CE QUE LA PLATEFORME DE SURVEILLANCE DE LA CHAÎNE ALIMENTAIRE ?

La plateforme de surveillance est un espace de concertation multi-partenarial et pluridisciplinaire, ayant pour objectif d'optimiser les actions de surveillance contribuant à atteindre un haut niveau de sécurité sanitaire des aliments. Chaque gestionnaire reste responsable de son dispositif.

Les réflexions et les travaux initiés avec différents

partenaires soulignent l'importance de distinguer la mission de « surveillance », des actions de « gestion » et d'« évaluation », bien que les acteurs soient quelquefois les mêmes. La mise en place d'une plateforme de surveillance est de nature à garantir cette distinction.

La démarche pluri-partenaire et consensuelle de la plateforme contribue à une meilleure compréhension et cohérence des actions aux différentes étapes de la chaîne alimentaire (démarche intégrée), à l'optimisation

des coûts de la surveillance (mutualisation de moyens, rationalisation des protocoles, partage d'expertise) et à la reconnaissance des dispositifs par tierce partie.

A noter que la plateforme n'a pas pour objectif premier d'accéder aux données, ni a fortiori d'en détenir, mais de renforcer les dispositifs permettant l'acquisition de données de bonne qualité.

Organisation de la plateforme SCA

